

---

**AVIS AUX RÉCLAMANTS CONCERNANT LA PROCÉDURE DE RÉCLAMATIONS  
DE :**

**Aralez Pharmaceuticals Inc. et  
Aralez Pharmaceuticals Canada Inc.  
(les « Requérantes ») et/ou  
ses administrateurs et dirigeants, actuels et passés (les « Administrateurs »)**

---

**OBJET : AVIS DE PROCÉDURE DE RÉCLAMATIONS, DATE LIMITE DE DÉPÔT DES  
RÉCLAMATIONS et DATE LIMITE DE DÉPÔT DES RÉCLAMATIONS RELIÉES À LA  
RESTRUCTURATION**

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** que le présent avis est publié conformément à une ordonnance de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (rôle commercial) rendue le 10 octobre 2018 (l'« **Ordonnance relative à la procédure de réclamations** »). Tous les termes aux présentes qui commencent par une majuscule s'entendent au sens qui leur est attribué dans l'Ordonnance relative à la procédure de réclamations. La Cour a autorisé le Contrôleur des Requérantes nommé par la Cour, Richter Groupe Conseil Inc. (le « **Contrôleur** »), à aider les Requérantes à entreprendre une procédure de réclamations (la « **Procédure de réclamations** ») concernant des réclamations contre les Requérantes et les Administrateurs, conformément aux modalités indiquées dans l'Ordonnance relative à la procédure de réclamations.

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** que la Procédure de réclamation ne s'applique qu'aux Réclamations décrites dans l'Ordonnance relative à la procédure de réclamation. Pour obtenir la définition exacte des termes « **Réclamation antérieure au dépôt** », « **Réclamation d'un Administrateur** » et « **Réclamation reliée à la restructuration** », veuillez vous reporter à l'Ordonnance relative à la procédure de réclamations. L'Ordonnance relative à la procédure de réclamations et les documents et formulaires connexes peuvent être consultés sur le site Web du Contrôleur, à l'adresse <http://insolvency.richter.ca/fr-CA/A/Aralez-Pharmaceuticals>.

Si vous croyez détenir une Réclamation contre les Requérantes ou leurs Administrateurs, vous devez déposer une preuve de réclamation auprès du Contrôleur. Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire de preuve de réclamation qui est disponible sur le site Web du Contrôleur ou sur demande par téléphone, au **1 877 676-4390**, par télécopieur, au **1 877 676-4383** ou par courriel, à l'adresse [aralez@richter.ca](mailto:aralez@richter.ca). Tous les Réclamants doivent soumettre leur Réclamation au Contrôleur (à l'adresse indiquée ci-dessous) au plus tard à la Date limite de dépôt des réclamations telle que définie ci-après.

**LA DATE LIMITE DE DÉPÔT DES RÉCLAMATIONS** à l'égard d'une Réclamation antérieure au dépôt ou d'une Réclamation d'un Administrateur est fixée à 17 h (heure de Toronto, Ontario) le 29 novembre 2018. La Date limite de dépôt des réclamations à l'égard d'une Réclamation reliée à la restructuration correspond à la Date limite de dépôt des réclamations reliées à la restructuration.

**LA DATE LIMITE DE DÉPÔT DES RÉCLAMATIONS RELIÉES À LA RESTRUCTURATION** est fixée au plus tard des deux dates suivantes : i) à 17 h (heure de Toronto, Ontario) le 29 novembre 2018 et ii) le jour qui tombe dix (10) jours ouvrables après l'envoi, par le Contrôleur, d'une trousse de réclamation à l'égard d'une Réclamation reliée à la restructuration, conformément à l'Ordonnance relative à la procédure de réclamations.

**LES PREUVES DE RÉCLAMATION DÛMENT COMPLÉTÉES DOIVENT ÊTRE REÇUES PAR LE CONTRÔLEUR AU PLUS TARD À LA DATE LIMITE DE DÉPÔT DES RÉCLAMATIONS, À DÉFAUT DE QUOI LA RÉCLAMATION SERA À JAMAIS EXPIRÉE ET PRESCRITE.**

**LES TITULAIRES DE RÉCLAMATIONS** qui ne déposeront pas de preuve de réclamation relativement à une réclamation avant la Date limite de dépôt des réclamations ne pourront pas voter à toute assemblée traitant d'un plan ni participer à toute distribution dans le cadre d'un plan ou autre à l'égard de telles réclamations.

Le Contrôleur peut être rejoint à l'adresse suivante pour obtenir les documents pertinents ou pour tout autre avis ou demande concernant la Procédure de réclamations :

Richter Groupe Conseil Inc.,  
en sa qualité de Contrôleur nommé par la Cour en vertu de la LACC,  
d'Aralez Pharmaceuticals Inc. et d'Aralez Pharmaceuticals Canada Inc.  
a/s Réclamations contre Aralez en vertu de la LACC  
181, rue Bay, 33<sup>e</sup> étage  
Bay Wellington Tower  
Toronto (Ontario) M5J 2T3

Courriel : [aralez@richter.ca](mailto:aralez@richter.ca)  
Téléphone : 1-877-676-4390  
Télécopieur : 1-877-676-4383

FAIT à Toronto (Ontario) ce 10<sup>e</sup> jour d'octobre 2018.